

SUBSTANCES
DANGEREUSES: les
risques se
dévoilent...TPE/PME,
ouvrons les yeux

- **DES PARTENAIRES POUR VOUS AIDER:**

- **SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL**

L'action d'un service de santé au travail pour prévenir les risques liés à la pose d'isolants sur les chantiers du bâtiment

11 octobre 2018

Docteur NANTHIERAS Murielle

Médecin du travail/AMCO-BTP Limoges

Substances dangereuses: les difficultés pour l'entreprise

- Nombreuses références réglementaires évolutives
- Nombreux secteurs concernés: surtout l'industrie et le bâtiment
- Multitude de produits: produits libres (substance ou mélange) ou issus de procédé (poussières, fumées, gaz...)
- Classification complexe: agents chimiques dangereux(ACD), produits CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique)
- Dangereusité pour la santé: effets méconnus

Substances dangereuses: les constats médicaux

Des voies de pénétration dans l'organisme multiples:

- Voie respiratoire: Inhalation d'air contaminé (poussières de fibres le plus souvent rencontrées)
- Voie cutanée: Contact avec la peau (les acides)
- Voie digestive: Défaut d'hygiène constaté dans les entreprises à l'origine de la contamination digestive (mains sales ou aliments souillés)

Substances dangereuses: Les constats médicaux

Des modes d'intoxication très variables:

- Intoxication aigue: dose élevée avec exposition de brève durée
- Intoxication chronique: dose faible avec exposition répétée sur plusieurs années

Polymorphisme des effets sur la santé:

- Bénins et réversibles: allergie, irritation...
- Graves et mortels: asbestose (amiante), cancer du poumon, silicose...

Substances dangereuses: les conséquences pour l'entreprise

- Absentéisme : Maladie chronique, Accident du travail/maladie professionnelle
- Impact sur le collectif travail
- Invalidité
- inaptitude médicale/ licenciement
- Perte de productivité

La place du risque chimique dans les TPE/PME

Les salariés:

- Identifient seulement les formes liquides simples
- Minimisent la dangerosité des substances dangereuses

Les dirigeants:

Cité par 7% des TPE et 5% des PE parmi les risques les plus importants (*étude Viavoice pour INRS: les plus importants accidents de trajet et chute*)

La place du risque chimique dans les TPE/PME

Le risque chimique est difficile à aborder dans les TPE/PME:

- **Il n'est pas considéré comme un risque important,**
- **Il est souvent minimisé ou mal identifié: notion de risque à priori « invisible » ou à effet retardé**

Nécessité des compétences du SST pour le repérage des substances dangereuses

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Le service de santé au travail (SST):

Evolutions réglementaires:

→ Mise en place de la pluridisciplinarité:

La prévention des risques professionnels est considérée sous 3 aspects:
médicaux, techniques et organisationnels

→ Services de santé au cœur de la prévention des risques professionnels:

Meilleure protection des salariés et meilleurs conseils aux employeurs

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Composition:

- Médecin du travail, médecin collaborateur...
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP):
technicien en hygiène sécurité et environnement, toxicologue,
ergonome, métrologue ...
- Infirmiers diplômés en santé au travail
- Autres: psychologue du travail, assistante en reconversion
professionnelle...

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise



Mission principale:

Mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail

4 orientations définies par le code du travail

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise



Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Connaissances aiguisées des spécificités des TPE/PME:

→ Organisation spécifique:

- Centralisation de la gestion autour du dirigeant:

Atout pour entrainer l'entreprise vers une démarche de prévention

- Grande polyvalence des salariés:

Expositions à de nombreux risques professionnels

- Faible compétence en matière de prévention:

Manque de compétences internes dans ce domaine complexe

Connaissances réglementaires, techniques, et sanitaires

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

→ Quelques principes adaptés au TPE/PME:

- Le dirigeant:

L'adhésion du dirigeant à une démarche de prévention est indispensable et permet de rendre le besoin révélé prioritaire.

- Langage adapté et commun:

Aborder la prévention par le métier et non par le risque

- Lien entre prévention et performance:

Intégrer la santé comme un levier stratégique de performance: implication active des salariés, relation de bien-être au travail, baisse de l'absentéisme, qualité du travail, et productivité...

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

→ **Accompagnement à la prévention:**

Construction d'une démarche de prévention adaptée à la culture des TPE/PME

Etude des besoins du dirigeant:

Recueillir les préoccupations métiers, les projets à court et moyen termes, identifier les attentes et les freins

Apporter des solutions opérationnelles

Etablir des priorités:

Identifier les situations à risque fréquemment rencontrées et liées à l'activité

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Facilité de mise en œuvre des actions de prévention:

Le plan d'actions tiendra compte de la faisabilité par l'entreprise

Planification des actions de prévention:

Déployer les actions en fonction des délais choisis par le dirigeant

Evaluer les objectifs et les actions mise en œuvre:

Analyse régulière de l'efficacité des actions mises en place avec le SST lors d'actions en milieu de travail au sein de l'entreprise

De part la connaissance des spécificités des TPE/PME, le SST est l'acteur privilégié de ces entreprises

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Le SST, acteur de terrain :

→ Dialogue avec les opérateurs et les dirigeants:

Connaissances des conditions de travail de l'entreprise

→ Aide et conseille le dirigeant:

Repérage des risques professionnels du fait de l'activité

Mise en œuvre d'actions pour diminuer les risques professionnels

→ Actions de santé en milieu de travail:

Fiche d'entreprise (FE), aide au DU...

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Fiche d'entreprise:

Document de diagnostic rapide du risque chimique

Participation du dirigeant

▪ Sur le terrain:

Pas toujours réalisée avec le dirigeant: parfois leur femme, la secrétaire, le comptable...

Peu de temps à nous consacrer

Risque lié aux substances dangereuses non identifié ou sous estimé

Obligation uniquement réglementaire

Manque d'implication dans la prévention

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

▪ Intérêts de notre aide:

1^{er} levier pour mettre en œuvre une démarche de prévention

Prise de conscience du dirigeant : existence de risques chimiques

Confronter notre évaluation du risque (FE) à celle du dirigeant (DU)

S'appuyer sur les éléments de la FE pour créer ou abonder leur DU

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Fiche de données de sécurité (FDS):

Identifie les substances dangereuses présentes sur le lieu de travail

Document essentiel à l'évaluation du risque chimique

Sur le terrain:

Peu présentes en entreprise

Peu transmises au médecin du travail

Le service de santé au travail comme partenaire de l'entreprise

Intérêts de notre aide:

Sollicitation du dirigeant pour les récupérer auprès des fournisseurs

Transmission au médecin du travail: aide à la lecture, à l'analyse

Aide à l'identification des expositions: corrélation avec la FE

Hiérarchisation des risques chimiques

Conseille sur les mesures de prévention à mettre en place

Intérêts: Meilleure évaluation et gestion du risque chimique

Action Isolant

Contexte:

Cadre d'une campagne promotionnelle/crédits d'impôts

Développement de l'activité d'isolation

Nombreux produits utilisés (laine de verre, de roche, fibre de bois, polystyrène, liège ...): peu ou pas d'étiquetage ou de FDS

Nouveau procédé: soufflage de fibres minérales/ isolation des combles

Danger: inhalation de fibres minérales

Risque à priori « invisible » à effet retardé sur la santé/pathologie pulmonaire grave

L'entreprise

Action menée au sein d'entreprises:

- De petite taille : TPE/PE
- Secteur du bâtiment
- Activité d'isolation
- Tous corps de métiers confondus: plaquiste, poseur d'isolant, façadier...

Objectifs:

- Informer et sensibiliser le dirigeant et les salariés sur un danger négligé, sous- estimé
- Identifier les situations d'exposition aux fibres minérales
- Permettre à l'entreprise de faire son évaluation des risques
- Proposer des mesures de correction simples et opérationnelles :

Protection collective organisationnelle: mode opératoires, durée d'exposition...

Protection collective technique: assainissement de l'air souillé, outils peu émissifs, munis de filtre absolu, aspirateur ...

Protection individuelle: équipement adapté

Méthodologie

Identification des situations d'exposition :

Lister les postes de travail, les tâches et les procédés

Nombre d'opérateurs exposés et la durée d'exposition sur 8 heures de travail

Analyse des moyens de protection existants:

Protection collective : alternance des opérateurs, système d'assainissement du lieu de travail, outils peu émissif ou outils portatifs muni de filtre absolu....

Protection individuelle: type de masque respiratoire, combinaison, gants, lunette de protection ...

Méthodologie

Métrologie: Mesurage de l'exposition

Réaliser par l'IPRP désigné

Prélèvements atmosphériques individuels sur opérateurs (pénétration des particules en suspension au niveau des voies respiratoires supérieures)

Analyse par un laboratoire spécialisé

Interprétation des résultats par une Toxicologue: Respect ou dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP sur 8 heures de travail)

Plus value pour l'entreprise

Création ou mise à jour de son DU

Elaboration de son plan d'actions ou réactualisation avec les nouvelles actions

Implication des salariés dans la gestion du risque

Meilleure gestion du risque (maitrise du risque)

Amélioration de la protection de ses salariés

Le partenariat

- Projet de service commun partagé entre 3 SST:

AMCO-BTP 87, AIST 19 et AEBTP 36

Actions déployées sur 5 départements: Haute-Vienne, Dordogne, Creuse, Corrèze et Indre

- Partenariat avec OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics)

CONCLUSION

Afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises, les différents SST mutualisent leurs compétences et moyens autour de projets communs et œuvrent déjà avec les autres acteurs de la prévention .

L'existence d'un guichet unique regroupant tous les différents acteurs, comme le préconise le rapport LECOCQ, suffira t'il à améliorer la prévention dans les TPE/PME?

Posons nous plutôt les questions suivantes:

Comment intéresser les dirigeants des TPE/PME à la prévention?
Comment faire pour que celle-ci soit une valeur forte portée par l'entreprise et quels moyens pouvons nous mettre en face ?